



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Affaire suivie par :

Elodie FORÊT

☎ : 02 99 71 53 17

✉ : elodie.foret@ille-et-vilaine.gouv.fr

Redon, le 1^{er} juillet 2013

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE

SOCIETE TREE – LA DOMINELAIS

Compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2012

M. NARAYANINSAMY, Sous-Préfet de Redon, a présidé, le 28 septembre 2012, la réunion de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) du centre de stockage de déchets non dangereux de la société TREE à La Dominelais. Cette réunion s'est tenue sur le site de la société TREE Ecopôle 137 à 9h30.

Étaient présents :

Collège des collectivités territoriales

- M. Alain DAVID, représentant la communauté de communes du Pays de GRAND-FOUGERAY, président de la communauté de communes du Pays de GRAND-FOUGERAY
- Mme Marie-Françoise DUBOIS, représentant la commune de LA DOMINELAIS, maire de LA DOMINELAIS

Collège des associations de protection de l'environnement et des riverains

- M. Paul PEGEAUD, membre de l'association Eau et Rivières de Bretagne
- M. Jean-François BERGAMINI, membre de l'association Arcavie
- Mme Christine RIBOT, membre du comité de riverains

Collège de l'exploitant

- M. Claude BLANC, directeur de la Société TREE
- M. Laurent ROEDINGER, responsable de site
- Mme Caroline SZAWROWSKI, ingénieur environnement

Collège des représentants de l'Etat

- M. Jocelyn LEVAVASSEUR, représentant Mme la directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- M. Christian ENFRIN, représentant Mme la directrice de la Délégation Territoriale d'Ille-et-Vilaine de l'Agence Régionale de Santé
- M. Jean-Pierre VALLEE, représentant M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine

participaient également à la réunion :

- M. Patrice COUTURIER, représentant du Groupe SECHE Environnement
- M. Vincent GUILLEMOT, chef de projet de la société DERVENN
- Mme Elodie FORÊT, chargée de mission à l'animation territoriale de la sous-préfecture de Redon.

I – Point d'information sur le renouvellement de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) en Commission de suivi de site (CSS)

M. NARAYANINSAMY informe que la CLIS de La Dominelais doit être renouvelée car les mandats de ses membres arrivent à échéance au 2 octobre 2012 (nomination pour trois ans). Depuis le décret du 7 février 2012, les commissions de suivi de site se substituent aux commissions locales d'information et de surveillance. Une copie de ce décret est distribuée aux membres de la CLIS. Mme FORÊT présente les modalités des commissions de suivi de site en comparaison à celles des CLIS :

- un collège supplémentaire sera nommé, à savoir le « collège des salariés des installations classées », ainsi cinq collèges seront convoqués au lieu de quatre ;
- le représentant de l'Etat, c'est-à-dire le Préfet, fera partie du collège « administrations de l'Etat » ;
- les membres seront nommés pour une durée de cinq ans ;
- constitution d'un bureau (président + un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges) qui fixera l'ordre du jour des réunions.

Plusieurs membres de la CLIS font d'ores et déjà part de leur souhait de maintenir les deux réunions par an dans le cadre de la prochaine CSS.

II– Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLIS du 10 mai 2012

Le compte-rendu de la précédente réunion a été validé. Toutefois, une correction a été demandée par M. LEVAVASSEUR : p.2, chapitre II – rapport d'activité 2011, - point : présentation de l'installation, remplacer « SMICTOM du NAR et le centre de tri de la communauté de communes du Pays de Redon » par « SMICTOM du NAR et le centre de transit de la communauté de communes du Pays de Redon ».

III – Questions diverses

1) Explication et avenir de la société TREE suite à la cession des actions du Groupe Charles André au Groupe Séché Environnement

Raisons de la cession des actions du Groupe Charles André par M. Blanc

M. BLANC rappelle deux dates importantes : en 2003 : achat du centre de valorisation et de traitement des déchets par le groupe Charles André ; en 2007 : ouverture du centre de La Dominelais. Après un « challenge » relevé pendant cinq années, M. BLANC explique que le groupe Charles André souhaite se recentrer sur son secteur d'activité d'origine, c'est-à-dire le transport.

Aspects réglementaires

M. LEVAVASSEUR demande aux représentants des groupes TREE et SECHE Environnement un éclaircissement sur les aspects réglementaires et notamment sur les garanties financières en cas de changement de l'exploitant. Les membres de la CLIS s'interrogent également sur l'éventuel changement de la caution et l'avenir de l'équipe. M. BLANC assure que l'entité TREE reste en tant que telle, il s'agit d'une cession à un autre actionnaire, en l'occurrence Séché Environnement. L'autorisation d'exploitation du site de TREE, certifié ISO 14 001, reste à son nom. La société TREE reste dans la même configuration : même garanties financières, caution identique avec le même organisme financier, l'équipe actuelle reste en place.

Présentation du Groupe Séché et de l'intégration de la société TREE (Intervention de M. Couturier)

M. COUTURIER, directeur d'exploitation des déchets non dangereux, présente l'entreprise Séché Environnement. Le Groupe emploie 1700 salariés sur l'ensemble du territoire national avec un chiffre d'affaire d'environ 420 millions d'euros en 2011. Les catégories de métiers se divisent en deux branches : le traitement des déchets dangereux, par la filiale TRIADIS et le traitement des déchets non dangereux, via 28 sites, dont 4 installations de stockages de déchets non dangereux (Calais, Le Vigeant, Changé - le berceau de l'entreprise- et Montech Montauban). L'acquisition de nouveaux sites permet le développement du groupe Séché Environnement dans le domaine des déchets non dangereux : l'unité de compostage de Scherwiller qui est exploitée pour le compte du SMICTOM d'Alsace, l'incinérateur de déchets ménagers de Béarn Environnement, l'incinérateur de déchets ménagers SENERVAL à Strasbourg, un site à Oléron et dernièrement, la reprise de l'incinérateur VALORENA de Nantes métropole. A partir du 12 octobre, le site prendra le nom d'ALCEA.

L'acquisition de la société TREE s'inscrit dans la stratégie régionale de traitement des déchets non dangereux, à côté des sites de Changé (450/500 000 t/an, déchets fermentescibles, valorisation du biogaz pour les entreprises agricoles) et de Nantes (incinérateur de déchets ménagers et assimilés, 100/110 000 t/an). Le site de traitement des déchets non fermentescibles de TREE complétera les outils des départements de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique, toujours dans le respect de la législation en vigueur. M. COUTURIER affirme également que la société TREE gardera son équipe. M. COUTURIER indique que le groupe Séché Environnement apportera toutes ses compétences techniques pour faire évoluer le site de La Dominelais. Les objectifs sont tout d'abord la valorisation du biogaz en dépit de sa faible quantité et également dans la mutualisation des connaissances. Le groupe SECHE Environnement complétera les compétences de la société TREE dans la continuité du travail déjà accompli. Par exemple, le respect de la biodiversité, démarche engagée par la société DERVENN, se poursuivra grâce aux deux écologues du groupe.

Valorisation du biogaz

M. le Sous-Préfet rappelle que lors de la dernière réunion de la CLIS le 10 mai, le sujet de la faible quantité de biogaz avait été évoqué. M. COUTURIER précise que le challenge demeure pour la valorisation du biogaz. Il s'agit d'un défi technique: installer un outil adapté à une faible production. Car, la problématique commerciale, liée à la TGAP est toujours présente. Tous les mois, la société TREE a une perte de 10euros/tonne indique M. BLANC. Il ajoute qu'à la différence du groupe Charles André, le groupe SECHE Environnement a des compétences techniques dans le domaine des déchets et possède des outils adaptés pour la récupération du biogaz.

Les membres de la CLIS comprennent la problématique liée à la TGAP. Cependant, M. NARAYANINSAMY souhaite un éclaircissement sur la question de la faisabilité technique lors de la prochaine réunion.

Plateforme de mâchefers

M. COUTURIER annonce l'aménagement de la plateforme afin de recevoir les mâchefers de l'incinérateur de Nantes tout en respectant l'autorisation préfectorale du 21 juillet 2006. Le site de TREE est un outil pérenne. M. BLANC signale qu'aucun mâchefer n'a été traité sur le site de La Dominelais au début de l'année 2012. Avec SECHE Environnement, la société TREE obtient une concession à long terme avec les incinérateurs. M. NARAYANINSAMY pose la question de l'acheminement des déchets sur le site. M. LEVAVASSEUR souligne que cet aspect est encadré par l'arrêté d'autorisation.

Mme DUBOIS émet la crainte que le site accueille désormais des déchets fermentescibles, comme les ordures ménagères. M. LEVAVASSEUR explique que ce type de changement est une modification du type d'exploitation et est soumis à enquête publique.

Vision territoriale du traitement des déchets

Vu la situation géographique du site, M. NARAYANINSAMY souhaite une vision territoriale du traitement des déchets, à la fois départementale et inter-régionale. M. LEVAVASSEUR indique que tout dépend de la stratégie de l'entreprise et précise que le Conseil Général 35 est en charge de la mise à jour du plan de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PPEDMA). Ce plan prend en compte les projets départementaux pour un équilibre entre l'économie et les nuisances. Ce point sera de nouveau évoqué lors de la prochaine réunion.

2) Informations diverses

* Évènements particuliers

Aucun incident n'est à signaler par l'entreprise, ni aucune nuisance selon Mme RIBOT, riveraine. Mme SZAWROWSKI fait un point sur la fréquentation lors des Portes Ouvertes du samedi 9 juin. 100 personnes se sont déplacées sur le site, principalement des riverains. M. le sous-préfet félicite les exploitants pour cette initiative intéressante.

* Panneaux photovoltaïques

Comme ce type d'installation n'est pas encore envisageable sur le site (il n'y aura pas de parcelles libérées d'ici 2014) et devant les incertitudes de ce projet (problème de la stabilité du sol), les membres de la CLIS s'accordent pour ne plus évoquer ce point lors des prochaines réunions sauf en cas d'éléments nouveaux.

* Utilisation des eaux de pluie par les agriculteurs

Les agriculteurs n'ont pas encore pris contact avec la société TREE. Le sujet reste d'actualité. M. DAVID se charge par l'intermédiaire de la communauté de communes du Pays de GRAND-FOUGERAY d'organiser cette rencontre.

3) Présentation de l'inventaire faune et flore réalisé par la société DERVENN

M. Vincent GUILLEMOT, chef de projet de la société DERVENN, présente le bilan du diagnostic écologique effectué cette année en bordure du site sous forme de vidéo projection.

Rappel : 2008 : plantation d'arbres

2009 : étude écologique de 3 mares

Fin 2009-début 2010 : intervention de l'entreprise DERVENN pour le curage des mares et fossés, fauchage des zones humides

2012 : diagnostic écologique

La flore est conditionnée par le substrat schisteux, particulièrement important à l'échelle départementale. Il est à noter un habitat naturel d'intérêt (prairies humides, mégaphorbiaie, zones humides), éloigné du bourg. Cependant, la trame verte/bleue est fragilisée. La route N137 limite les échanges faunistiques.

Flore : Une espèce protégée, le fluteau nageant a été recensée. Deux espèces rares et menacées, inscrites à la liste rouge du Massif Armoricaïn sont à noter : le bleuet et l'astérocarpe blanchâtre. Ceci est remarquable pour la taille du site.

Faune : - 45 espèces d'oiseaux sont à dénombrer, dont certaines rares : alouette lulu, linotte mélodieuse, fauvette grisette et le bruant jaune ainsi qu'une espèce rare emblématique : la pie-grièche écorcheur ;
- amphibiens : 6 espèces remarquées dont 3 espèces protégées : triton marbré, rainette, grenouille agile ;
- invertébrés : 37 espèces constatées, dont le xylophage "grand capricorne"
- mammifères : 7 espèces recensées dont une espèce patrimoniale, le lièvre d'Europe et une espèce invasive, le ragondin.

Cette étude révèle de forts enjeux écologiques. De plus, un gain écologique est observé depuis l'étude de 2009 : de nouvelles espèces ont été recensées. Ce résultat satisfaisant découle des pratiques de bonne gestion pour le maintien des zones ouvertes et des zones buissonnantes, par la création de haies basses et épineuses, la préservation des arbres âgés et le maintien du bon état des mares.

M. BERGAMINI demande si l'étude porte sur la grande zone d'eau où devait être installée la première alvéole en 1999. M. GUILLEMOT explique que cette zone est en dehors du périmètre de l'inventaire effectué. Selon Mme RIBOT, cette zone se remplit naturellement d'eau. M. COUTURIER précise que l'arrêté préfectoral autorise l'aménagement de cet espace. Lorsque cette zone sera exploitée, des mesures compensatoires pourront être prises. Les membres de la CLIS s'accordent sur une vigilance lorsque cette zone sera utilisée.

M. NARAYANINSAMY insiste sur l'importance de mettre en place une démarche identique de respect de la biodiversité vers l'intérieur du site. Mme SZAWROWSKI affirme que l'aménagement des alvéoles respecte ce même objectif.

Les membres de la CLIS félicitent le travail effectué par la société DERVENN. M. BERGAMINI s'interroge sur la continuité de cette démarche. M. COUTURIER confirme que le groupe SECHE Environnement a une approche identique de gestion des sites en faisant notamment état de l'équipe d'écologues.

M. NARAYANINSAMY remercie les participants. La séance est levée à 11h45.

Le Président
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Redon,

Jean-Jacques NARAYANINSAMY